

Demande de livraison de composteur individuel

Ce service est expérimental et proposé exclusivement aux habitants des communes de Saint-Armel, Le Hézo et Saint-Gildas-de-Rhuys.

Si vous n'habitez pas sur l'une de ces 3 communes, rendez vous sur la [page compostage](#) pour récupérer un composteur individuel. Ce formulaire est également réservé aux habitants n'étant pas encore équipé de composteur individuel.

Si vous habitez une maison avec jardin, le compostage individuel est une solution simple, pratique et bénéfique pour l'environnement qui devient la norme.

Comment obtenir votre composteur ?

1. Remplissez le formulaire de demande ci-dessous.
2. Votre demande est enregistrée et étudiée par nos services.
3. Nos équipes organisent la livraison du composteur à votre domicile sous un délai de 2 mois et vous remettent la documentation pour bien démarrer.
4. Si vous disposez déjà d'une solution pour trier vos biodéchets (compost en tas, poules, etc.), nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler via ce même formulaire.

Attention : Le composteur est mis à disposition par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et demeure sa propriété. Il ne peut être ni cédé ni vendu. En cas de déménagement, il devra être laissé sur place afin de pouvoir être utilisé par les futurs occupants du logement.

[Compostage](#)

[Déchets](#)

Informations complémentaires

Contact

[Service Déchets](#)

- [02 97 68 33 81](tel:0297683381)
- [Contacter](#)